



SCIENCES PO

Institut d'Etudes Politiques de Paris

LA VIE POLITIQUE SOUS LA CINQUIÈME RÉPUBLIQUE
Conférence de Méthode de Monsieur François Miquet-Marty
Plan Rédigé de *Hidayah AMIN*
Séance 13 : 17 janvier 2001

LA VIE POLITIQUE FRANÇAISE FACE À LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Introduction

L'idée européenne mêle la conscience d'une communauté culturelle et les projets d'organisation unitaire visant à stabiliser le continent dans un ordre pacifique d'inspiration démocrate-chrétienne, soit par un gouvernement commun, soit par des systèmes d'arbitrage. Elle implique la notion de dépassement des intérêts nationaux pour faire face à une menace. Du fait de la Révolution la France a en même temps précipité la prise de conscience nationale des peuples européens, et a institué dans la conscience collective française l'idée d'une mission de la France émancipatrice des peuples opprimés et d'un rôle privilégié qu'elle aurait à jouer, ici dans l'organisation de l'Europe sur la base des principes universels formulés dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen.

L'idée européenne a tout d'abord été portée par les intellectuels fonctionnant dans l'universel et forgeant un idéal européen. Elle a ensuite reprise par les politiques et les hommes d'affaires dont la démarche relève du pragmatisme; dans l'opinion elle a représenté longtemps un espoir de paix, de prospérité qui a laissé la place à une euroscepticisme et une interrogation identitaire.

Première partie : Le rôle de la France dans la construction européenne

Le thème des États-Unis d'Europe est relancé dans le cadre du Congrès International de la Paix réuni à Rome en 1891 par des universitaires tenants du fédéralisme européens.

i. *Un des moteurs de l'Europe*

L'année 1950 voit deux initiatives françaises majeures pour la construction européenne, qui sont l'œuvre des deux pères de l'Europe, J. Monnet et M. Schumann. L'acte fondateur par excellence est la déclaration Schuman du 9 mai 1950 où il propose la mise en place d'une autorité européenne supérieure aux États, autorité qui voit le jour en avril 1951. Monnet, pour sa part, technicien de formation, pensait que la création de liens économiques, financiers, industriels constituait le meilleur moyen d'unir des hommes, des peuples, de façon à rendre impossible une nouvelle guerre en Europe¹, tous deux étant intimement persuadés, comme les autres pères fondateurs de l'Europe que la construction d'une Europe unie passait par l'union du couple franco-allemand, incarné par la suite par de Gaulle et Adenauer.

L'apport de de Gaulle à l'unité européenne est contenu dans le projet d'union politique européen : le 5 septembre 1960, il fait une offre officielle de coopération en Europe occidentale autour de son pays, mais certains soupçonnent celui qui se fait « *une certaine idée de la France* » de se saisir du récent cadre communautaire à six² pour organiser une politique étrangère autonome vis-à-vis de l'Alliance atlantique.

Autre indice de cette importance de la France dans la construction européenne, parmi beaucoup d'autres : le référendum du 23 avril 1972 sur l'élargissement du Marché commun et par ricochet, la remise en cause du leadership franco-allemand, ce qui montre en creux le poids de ce couple ; ici est initié l'usage, pour la première fois, d'une procédure qui autonomise la construction européenne dans le débat politique français, puisqu'il s'agissait de l'admission de la Grande-Bretagne, ce à quoi la France s'était opposée par deux fois : l'enjeu est transversal, de façon étroitement liée, entre France et Europe.

ii. *Des réticences françaises devant l'Europe*

La déclaration Pleven du 14 octobre 1950 proposant la création d'une armée européenne vise à répondre aux exigences américaines concernant le réarmement allemand ; elle se concrétise le 27 mai 1952 avec la signature du traité de la Communauté européenne de Défense (C.E.D.) : c'est une victoire des fédéralistes. Mais la signature n'est pas la ratification. P. Mendès France refuse de s'engager sur le C.E.D. qui est rejetée le 30 août 1954 par les députés français. La France ne se sent plus capable de contrôler à son profit l'unité européenne, elle est affaiblie par ses échecs dans le domaine des paiements internationaux et de la décolonisation.

¹ Philippe Laurette, *La construction européenne*, Syros Alternatives, 1992, p.119

La supranationalité fait partie, avec l'atlantisme, des chimères que dénonce de Gaulle : le 15 mai 1962, il attaque l'Europe intégrée par un « fédérateur étranger », les USA. Selon lui, il ne peut y avoir d'autre Europe que celle des États, sa conception de l'Europe est aux antipodes de celle de J. Monnet qui œuvre à la transformation de l'O.E.C.E. en O.C.D.E. en 1960. Face aux prépositions de W. Hallstein de procéder à de nouveau transfert de souveraineté en 1965. De Gaulle retire la France des organisations de Bruxelles pour 6 mois, c'est la politique de « la chaise vide » de Gaulle, à l'origine du compromis de Luxembourg, qui a amené la prise de décision à l'unanimité sur les sujets importants.

iii. *L'Europe devenue faite incontournable de la vie politique français*

Jean-Louis Quermonne distingue 3 niveaux d'intervention du président de la cinquième république dans la politique gouvernementale³ : celui qui concerne la France au travers les crises, celui qui concerne les Français dans la gestion constitutionnelle de la dyarchie⁴ et celui qui concerne la France et les français à travers la construction européenne. Selon Jacques Delors, aujourd'hui « près de 80% de la politique sociale nationale sont déterminées à Bruxelles »⁵

L'importance du droit communautaire, supérieur au droit français – les règlements, directives montrent que l'Europe est au-dessus de la France dans le domaine législatif. Par exemple, la Cour de Justice des Communautés européennes et le Tribunal de la commission européenne sont supérieurs aux juridictions suprêmes françaises : Conseil d'Etat et Cour de Cassation⁶. La mission principale de la Cour est d'assurer l'unité d'interprétation et d'application du droit communautaire. Elle exerce cette mission par la procédure des questions préjudicielles qui lui sont posée par les juridictions nationales⁷ (Article 234). En vertu de l'article 230, elle statue également sur des recours directs (en particulier les recours en annulation), les recours en manquement d'États (article 226 à 228). Toutefois, au travers de cet exemple, il faut aussi mentionner l'autre direction qu'il peut prendre au sens de l'interaction entre la France et

² Celui du traité de Rome de 1957. Nous ne nous attardons pas sur les questions d'histoire purement communautaire.

³ Bidegaray Christian et Emeri Claude "Enjeux européens et systèmes des partis français" in François d'Arcy, Luc Rouban, *De la Cinquième République à l'Europe*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1996, p.61

⁴ Entre président et premier ministre dans le cadre de la V^o république

⁵ Bidegaray Christian et Emeri Claude, Ibid., p.61

⁶ D'après l'arrêt Costa de la CJCE de 1964, selon lequel les traités des Communautés ont institué un nouvel ordre juridique, européen. L'arrêt Jacques Vabre de la Cour de Cassation et l'arrêt Nicolo du Conseil d'Etat (1975 et 1989) ont reconnu cet état de fait.

⁷ Questions obligatoires pour les juridictions suprêmes

l'Europe : si le droit communautaire l'emporte sur le droit national, il reste entendu que Bruxelles ne peut que difficilement aller contre l'opposition de Paris, comme de Berlin.

Deuxième partie : La modification de la vie politique française

Dès l'élection de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République le 19 mars 1974, la France et l'Allemagne se concertent pour une relance européenne. V. Giscard d'Estaing considère « *la construction européenne comme le multiplicateur de puissance idéale et de relais adéquat des ambitions françaises* ».

i. L'apparition des enjeux européenne et la polarisation pour contre

Avec la création du Marché Commun, l'Europe fait figure de nouvel enjeu dans la vie politique française, les partis se polarisant autour de cet enjeu, ce qui dessine une nouvelle ligne de fracture en France, entre pro-Européens et opposants, et ce dès les premiers pas de l'Europe : l'opposition à l'Europe fut un des éléments fondamentaux de la doctrine de Poujade. On peut aussi penser à la grande méfiance du PCF à l'égard de l'Europe, vue comme une manière de retarder l'avènement de la société sans classes, et en opposition à l'URSS. A contrario, l'Europe compta ses apôtres, ses pèlerins, qui portèrent cette idée contre toutes les oppositions : Mollet, ou J. Delors par exemple, ou V. Giscard d'Estaing, qui fut à l'origine de la relance européenne avec l'élection du Parlement européen au suffrage universel. Ces personnages, puis plus tard des partis qui se déclarèrent pro ou anti-européens (mais si anti, souvent pour proposer une « autre Europe ») contribuent à montrer l'importance de ces enjeux dans le débat national, faisant entrer l'Europe comme un nouvel élément de définition des doctrines dans le débat.

ii. L'Europe comme bouc émissaire

Les pays dans l'Union Européenne utilisent celle-ci comme bouc émissaire pour chaque événement qu'ils ne peuvent pas résoudre. L'Europe, au travers notamment de la Commission⁸ est accusée de tous les maux. Les partis protestataires en France, notamment à l'extrême droite se sont opposés à la construction européenne, vue comme contraire à leur idéologie nationaliste, passablement étriquée. Le Front National et le Mouvement pour la France ont souvent fait de l'Europe le bouc émissaire de tous les problèmes sociaux auxquels leurs

⁸ Les technocrates de Bruxelles, si souvent dénoncés...

électeurs sont sensibles : immigration clandestine, drogue, criminalité etc...⁹ A gauche le Parti Communistes et le Mouvement des Citoyens de Jean-Pierre Chevènement pour lesquels l'Union européenne demeure un projet économique libéral qui interdit toute politique volontaristes en faveur de l'emploi et qui menace les acquis sociaux de l'Etat républicain comme les services publics, la méfiance demeure, là aussi contre une Europe vue comme trop technique et trop libérale, sans contenu social réel, ni attachement sentimental. Cette façon de procéder se retrouve même au niveau des gouvernements, à demi voix, lorsqu'ils cherchent à donner des gages à leurs électeurs, réticents devant l'Europe. C'est le cas, dans les questions écologiques, ou plus récemment dans le cadre de la directive sur le travail de nuit des femmes, que la France a tout de même mis plus de dix ans à transposer.

- iii.* Il y a toujours une certaine difficulté des français à ne pas mélanger France et Europe. Toutefois, l'Europe peut apparaître comme une solution réelle, une façon de faire grandir la France. Mais pour cela, en dehors de quelques marges, qui acceptent pleinement l'idée européenne dans toutes ses implications, il se trouve que la tradition française, révolutionnaire puis gaullienne font confondre quelques peu aux Français les enjeux nationaux et européens. L'Europe est entrée dans la citoyenneté sous deux formes essentielles qui se rejoignent dans un enjeu électoral unique : le référendum et les élections. Cela est manifeste dans la sphère institutionnelle : en 1976, c'est la consécration électorale de l'enjeu européen. Le Conseil Constitutionnel répond par la négative à la question de savoir si l'élection de l'assemblée de Strasbourg entraînait un abandon de souveraineté nationale. Aux élections suivantes, on remarque un taux d'abstention de 38%. Sur le référendum le 20 septembre 1992 ratifiant la traite de Maastricht, l'enjeu européen est majeur. Le taux d'abstention tombe à 33%, ce qui est peu mais qui montre une fois de plus que si la question de la souveraineté nationale est posée, le système de partis est en mesure d'y répondre¹⁰, mais de façon biaisée : en effet, durant la campagne de ce référendum, les Français ont assisté à de nombreux affrontements entre les leaders politiques, mais assez peu sur la question du référendum. Il est récurrent de constater que les élections européennes, comme lors de ce référendum, voient leurs campagnes se faire beaucoup plus sur des questions nationales qu'européennes. Dans ce même ordre d'idées, on peut remarquer le traitement fait de Airbus et de la fusée Ariane, qui sont des inventions européennes, et de grands succès, mais que les Français tendent à s'approprier, les mettant sur

⁹ *Institutions et vie politique*, La documentation Française, Paris 1997, p.82

le même plan que le TGV, par exemple, du fait que les Airbus sont construits en grande partie à Toulouse, et qu'Ariane est lancée de Guyane, ce qui est à l'origine de tensions feutrées avec les autres pays membres.

Conclusion

Pour la France, l'Europe a longtemps été considérée comme le moyen d'enrayer le déclin, de retrouver la puissance, la construction européenne a repose sur la réconciliation franco-allemande ou celle-ci est achevée et ne peut pas en être le moteur. La question de la finalité européenne a été constamment éludée sous peine de conduire à l'éclatement de l'Union mais l'euroseptiscisme généralise révèle une incertitude profonde de l'opinion face à l'intégration européenne, une fois la paix établie, la réconciliation menée à bien, la menace soviétique évanouie. L'Europe est-elle un projet ou n'est-elle qu'un processus condamné à toujours se poursuivre pour ne pas disparaître?

BIBLIOGRAPHIE :

Bidegaray Christian et Emeri Claude "*Enjeux européens et systèmes des partis français*" in François d'Arcy, Luc Rouban, *De la Cinquième République à l'Europe*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1996

Philippe Laurette, *La construction européenne*, Syros Alternatives, 1992

Institutions et vie politique, La documentation Française, Paris 1997

<http://www.europa.eu.int>

¹⁰Bidegaray Christian et Emeri Claude, Ibid., p.64